

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/6657
4 septembre 1965
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

BOLIVIE, COTE-D'IVOIRE, JORDANIE, MALAISIE, PAYS-BAS ET URUGUAY :
PROJET DE RESOLUTION COMMUNE

Le Conseil de sécurité,

Prenant note du rapport du Secrétaire général (S/6651) en date du
3 septembre 1965,

Ayant entendu les déclarations des représentants de l'Inde et du Pakistan,
Inquiet de la situation qui s'aggrave le long de la ligne de cessez-le-feu
au Cachemire,

1. Lance un appel aux Gouvernements de l'Inde et du Pakistan pour qu'ils
prennent sans aucun délai toutes mesures en vue d'un cessez-le-feu immédiat;
2. Lance un appel aux deux gouvernements pour qu'ils respectent la ligne
de cessez-le-feu et qu'ils assurent le retrait des forces armées de chaque camp
de leur côté de la ligne;
3. Lance un appel aux deux gouvernements pour qu'ils apportent leur plein
concours au groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans sa tâche de
surveillance du respect du cessez-le-feu;
4. Prie le Secrétaire général de lui faire rapport dans les trois jours
sur l'exécution de la présente résolution.

65-20667